

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

18 février 2016 – N°1/2016

Excusées : Nadine CAHU, Christelle MONTEPIN.
Absente : Sophie MOREAU.

I – Affaires Diverses

Document Unique sur la prévention des risques

La commune a l'obligation réglementaire de mettre en œuvre un **document unique sur la prévention des risques** professionnels. Afin de faire un point sur l'avancée de cette démarche, une rencontre a eu lieu le 17 février dernier avec le Centre de Gestion de la Haute-Vienne (CDG 87) à laquelle ont participé les deux agents de prévention désignés au sein du personnel communal et qui ont été formés à cet effet.

Tous les agents communaux ont recensé les risques rencontrés dans leurs tâches quotidiennes.

Après une visite des différents sites communaux, le CDG 87 a établi un rapport de mission d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail. Les principales améliorations à apporter concernent l'établissement des différents registres de sécurité et de maintenance, la mise en conformité des sites de stockage des produits chimiques, des interventions sur le moine du plan d'eau et l'entretien de la lagune. Certaines améliorations sont d'ores et déjà en cours : signalisation des véhicules, sécurisation des mezzanines...

S'agissant de la rédaction du document unique proprement dit, il est décidé de recruter en CDD, Nadège Crabannat, qui a réalisé ce même travail pour la Mairie des Cars.

Le coût de cet emploi temporaire sera financé par l'aide de 5 000 € obtenue auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL. Un délai supplémentaire de 6 mois sera demandé pour achever l'élaboration du document unique.

Projet de création ELEPHANT HAVEN /Sanctuaire pour éléphants

La commune a été saisie d'un projet de sanctuaire pour éléphants. Les porteurs du projet sont en cours d'acquisition d'une propriété agricole d'une trentaine d'hectares située à Rétabout.

A l'initiative de la commune une réunion a été organisée en Mairie avec tous les intervenants et partenaires de ce projet (DDT, DDCSP, DREAL, PNR, Pays d'Ouest Limousin..). L'objectif était de présenter tous les aspects de ce dossier et de faire un point sur le contexte réglementaire et les procédures applicables.

Dans une 1^{ère} étape (2016/début 2017), les porteurs de projets partiraient sur un permis de détention d'animaux à titre privé pour 2 éléphants et une autorisation d'aménagement des bâtiments existants instruits au titre du règlement actuel du PLUI (Plan local d'Urbanisme). Un dossier de demande d'ouverture d'établissement devra être déposé auprès de la Préfecture.

Dans un second temps (fin 2017/2018), une ouverture au public est prévue qui nécessitera au préalable le dépôt d'un dossier d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Dans une 3^{ème} étape, de nouveaux équipements seront réalisés pour l'accueil d'une dizaine d'animaux : création de nouveaux bâtiments, extension du parc à l'ensemble de la propriété, traitement des zones humides ... Une révision du zonage actuel du PLUI sera nécessaire pour assurer la réalisation des ces investissements.

Enfin, concernant les deux chemins publics qui traversent la propriété, les porteurs de projet devront solliciter la commune sur leur éventuelle acquisition qui ne pourra être effective qu'après enquête publique.

Ce projet est financé par des fonds privés sous forme de mécénat et de donations.

Syndicat Vienne Briance Gorre :

Le Syndicat a lancé une étude pour comparer l'opportunité de reprendre l'exploitation et la distribution de l'eau potable en régie ou continuer en DSP (délégation de service public). Considérant les coûts et les emplois qui devraient être repris à la charge de la régie, le Syndicat a décidé de relancer un appel d'offre pour renouveler la délégation de service public actuelle.

Mise à jour des bases locatives

La Direction Régionale des Finances Publiques du Limousin et de la Haute-Vienne procède à une actualisation annuelle des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties. La commission communale des impôts sera réunie très prochainement afin d'étudier la liste transmise.

Nouveau logo de la commune et charte graphique :

Dans le cadre des activités périscolaires, les enfants des écoles ont réfléchi sur la création d'un nouveau logo pour la commune. A partir des dessins réalisés par les enfants, un logo de base a été retenu par le conseil municipal. Il rassemble les dominantes issues des différentes propositions : trois couleurs (bleu, vert et jaune), la feuille de châtaignier et la châtaigne-fruit. Lors de la cérémonie des vœux, les habitants ont été invités à exprimer leur choix à partir de deux principales propositions. Un graphiste a été sollicité pour finaliser le nouveau logo communal et la charte graphique. Une réunion de présentation avec la presse sera organisée.

Compte rendu du Conseil d'école du 11 février 2016 :

Actuellement, 63 enfants sont inscrits dont 35 à l'école primaire du bourg et 28 à l'école maternelle de la gare.

Pour la rentrée 2016, 69 enfants devraient être accueillis dont 26 à la gare (moyenne section et tous petits) et 43 au bourg. Compte tenu des effectifs, la grande section devrait remonter à l'école du bourg, ce qui impactera l'organisation et l'affectation du personnel communal.

La visite des DDEN a souligné les efforts de la municipalité dans l'entretien et les dotations en matériel des écoles.

Budget 2015 des écoles :

En 2015, le fonctionnement des écoles (personnel, cantine, transport, activités, maintenance et entretien des bâtiments) a représenté 25% du budget de la commune soit un peu plus de 220 000 €. Les emplois affectés aux écoles représentent 1/3 des salaires versés.

En moyenne, la commune a dépensé plus de **3 500 € par enfant** scolarisé dont 3 200 € pris en charge directement par la commune.

Le prix de revient d'un repas est de 8,45€, il est facturé au 1^{er} janvier 2016, 1,70€ par enfant et 3,30 € par adulte. Près de 9 300 repas ont été servis en 2015.

Les ¾ des produits servant à la préparation des repas sont achetés dans les commerces de la commune.

Lande de la Haute-Renaudie

Les apprentis d'Auteuil reviendront comme chaque année, du 7 au 11 mars 2016 pour effectuer des travaux paysagers sur la lande de la Haute-Renaudie. Il s'agit d'achever la passerelle d'accès à la partie humide de cette lande.

La commission départementale PDIPR du 27 janvier dernier a validé le dossier d'inscription du sentier de découverte de ce site ou **sentier des bergères**. Des petits aménagements du sentier sont à réaliser : implantation de portillons, marquage et balisage du sentier...

II – Dossier en cours

Suite diagnostic de maîtrise des énergies réalisé par le SEHV :

Le SEHV (Syndicat Energies Hte-Vienne) a présenté en décembre dernier le bilan énergétique du patrimoine de la commune autour de quatre secteurs : les bâtiments communaux, l'éclairage public, les véhicules et les centres techniques (installations d'assainissement). L'analyse des consommations et des recommandations montrent que des gisements d'économie d'énergies existent sur les bâtiments scolaires, l'ensemble Mairie/logement et l'éclairage public.

La commission « Bâtiments » s'est réunie le 25 janvier dernier pour proposer un programme d'actions à partir de l'analyse du diagnostic SEHV. Deux pistes d'améliorations sont retenues :

- Mise en place de contrats d'entretien et de suivi annuel des 4 chaudières à fioul (écoles bourg et gare, garderie bourg, Mairie/logement). Des devis seront demandés auprès des chauffagistes de la commune.

- Révision du contrat d'éclairage public, étude de l'adhésion au service proposé par le SEHV qui permet d'obtenir des subventions pour un programme progressif de changement des ampoules existantes par des «basse consommation» et des éclairages festifs de fin d'année.

Par ailleurs, la pompe à chaleur de la salle des associations doit être remplacée, l'entreprise COFELYS est intervenue pour établir un devis. En parallèle, il est prévu de refaire le faux plafond et l'isolation. Des demandes de subvention seront déposées auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.

Aménagement quartier de la Gare / Programme ODHAC de quatre logements adaptés

Une note d'orientation d'aménagement du terrain communal de la Gare a été élaborée par le CAUE 87 afin d'étudier la meilleure implantation des quatre logements adaptés.

Une rencontre eu lieu le 13 janvier dernier entre le CAUE et l'ODHAC pour arrêter cette implantation. Un aménagement en face à face est retenu.

Il convient d'étudier maintenant, l'orientation des logements, l'aménagement de la voirie et des accès aux divers réseaux (eau, électricité, éclairage public, assainissement, téléphone...) dans la perspective de la desserte d'une dizaine de terrains à lotir.

Une nouvelle rencontre de l'ODHAC et de l'Agence Technique Départementale est prévue le 16 mars prochain.

Espace Hermeline : investissements 2016

Deux opérations seront lancées cette année.

La première concerne la **réalisation d'un bassin de décantation** afin de répondre à la mise aux normes réglementaires des vidanges périodiques du plan d'eau.

Le Cabinet Géonat a élaboré un document technique, l'appel d'offres a été lancé. L'objectif est un début des travaux à la mi-avril, achevés pour mi-juin. Cette opération devrait bénéficier d'un subventionnement de 50% (Conseil Départemental, Agence Adour Garonne). Concernant le plan d'eau, il est décidé de renouveler le contrat d'assistance technique de la Sté Aqua-gestion quant au suivi des cyanobactéries.

La deuxième opération concerne l'**aménagement des wagons postaux** dans le cadre du réseau de sites du PNR Périgord Limousin. Il s'agit de créer un espace de découverte ludique autour des activités de pleine nature sur la thématique : terre, air, eau.

La commune prend à sa charge la mise en accessibilité des wagons (implantation d'un monte personne) et des cheminements, les accès aux différents réseaux (électricité...). L'évaluation est en cours. Cette opération devrait bénéficier d'un subventionnement à hauteur de 80% maximum (programme européen Leader, Région...). Ce dossier intégrera le renouvellement de la signalétique interne des différentes activités, la sécurisation du bâtiment d'accueil et la mise aux normes des bornes d'alimentation électrique du camping. Une borne extérieure d'information devrait également être implantée en proximité du bâtiment d'accueil d'Hermeline.

III – Orientations budgétaires 2016

Budget de l'Espace Hermeline :

Ce budget est présenté H.T, s'agissant de la gestion d'activités à vocation commerciale. L'année 2015 a été marquée par la maîtrise des charges à caractère général à hauteur de 65 000 €. L'année 2016 sera centrée sur les charges de personnel (évaluées à 140 000 €) afin de les mettre en adéquation avec le niveau réel des activités. Le recrutement d'emplois aidés (emploi d'avenir) sera également privilégié. L'objectif est de contenir la participation de la commune à l'équilibre de ce budget, cette somme correspondant à la contrepartie du coût des activités relevant exclusivement de missions d'intérêt général (évaluée à 30 000 €). Le budget de fonctionnement devrait s'équilibrer à 261 450 €. Les tarifs 2016 des différentes activités sont validés.

Concernant le budget d'investissement de nouvelles dispositions de loi de finances 2016 permettent de neutraliser l'amortissement lié à de nouveaux investissements. Il est proposé ainsi d'inscrire sur ce budget les dépenses prévues pour l'aménagement des wagons postaux en réseau de site de découverte.

Le budget d'assainissement 2016 sera sensiblement identique à celui de 2015. Il n'y aura pas d'évolution notable, sachant qu'à partir de 2018, la compétence assainissement devrait être transférée à la communauté de communes.

Le budget principal

Le budget 2015 a été marqué par des recettes en régression avec une baisse simultanée des recettes fiscales (suite à des exonérations complémentaires accordées par l'Etat) et des dotations de l'Etat de près de 23 000 €. La réalisation 2015 du budget de fonctionnement devrait dégager un excédent en amélioration par rapport à 2014 : + 56 000 €. Le budget prévisionnel 2016 reconduit à l'identique en dépenses (977 000 € comme en recettes (1 090 000 €) devrait permettre de dégager un autofinancement brut d'environ 113 000 €.

Le programme d'investissement 2016 sera marqué par l'achèvement des opérations lancées en 2015 dont la voirie et la mise en accessibilité du chemin de la Chateline, la rénovation du cadastre napoléonien, la numérotation des rues. Un programme annuel d'entretien de la voirie communale serait également prévu. **Les nouvelles opérations 2016 concerneraient :** l'aménagement du bassin de décantation du plan d'eau, l'acquisition du terrain SnCF à la Gare, le lancement du programme de logements adaptés réalisé par l'ODHAC, l'électrification des cloches de St Nicolas, l'implantation d'une nouvelle signalétique des commerces et services, la mise aux normes accessibilité de l'école de la gare, le changement du mode de chauffage et l'isolation de la salle des associations.

Le budget sera finalisé en fonction des évaluations en cours et des confirmations des différentes subventions sollicitées.

IV – Activité Communauté de Communes Monts de Châlus

Schéma de mutualisation des services

La communauté de communes a l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services. La mutualisation peut prendre plusieurs formes : mise à disposition de services entre les communes et la communauté de communes, constitution d'un service commun pour effectuer certains services (collecte des ordures ménagères...), l'acquisition de biens communs pour en partager l'utilisation, le groupement de commande (sel de déneigement...). La communauté de communes sollicite les communes pour réaliser un état des lieux des pratiques existantes et recenser les besoins.

Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Une rencontre avec le Cabinet Ghéco en charge de la révision du PLUI aura lieu le lundi 7 mars à 18H30.

Le comité de pilotage de la révision du PLUI est composé des vice-présidents communautaires et du Maire de chaque commune, il faut également désigner au moins un délégué par commune (Martine BEYLOT et Robert LALLET). La première réunion aura lieu le 14 mars 2016 à 18h30 à la Maison de l'intercommunalité.

Maintien du réseau de soins de proximité

Suite à une réunion récente en présence de l'Agence Régionale de Santé et la Mutualité Française Limousine, la communauté de communes des Monts de Châlus va relancer la définition d'une stratégie d'offre de soins de premier recours à l'échelle communautaire. Sur la base d'un projet de santé intercommunal, un pôle de santé pourrait être créé sur la communauté de communes des Monts de Châlus comprenant le site principal de Châlus et des antennes communales (Dournazac, Bussière-Galant, Flavignac). Tout projet d'investissement devra être intégré au contrat de Cohésion Territoriale du Pays d'Ouest Limousin 2015-2017 pour bénéficier de subventions régionales et/ou européennes.

Vu le 7/03/2016
Le Maire
Emmanuel DEXET

E-D-X

